



Aix en Provence


VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN-
PROVENCE N°2011.794**

Séance publique du

11 juillet 2011

Présidence de Monsieur Jean CHORRO,
Adjoint au Maire

Accusé de réception en préfecture
A013-211300017-20110711-16146-DE-1-1_0
Date de signature : 13/07/11
Date de réception : mercredi 13 juillet 2011
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXECUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LEGALITE ✓</p>

OBJET : CONTRAT DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA GESTION DES CRECHES, CENTRES DE LOISIRS ET AUTRES STRUCTURES PETITE ENFANCE DE LA VILLE D'AIX-EN-PROVENCE - AVENANT N° 5 PORTANT FONCTIONNEMENT TEMPORAIRE DU CENTRE DE LOISIRS 'LES P'TITS MOUSSES' AU MOIS D'AOÛT 2011.

Le 11/07/11 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 5 juillet 2011, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

M. Jacques AGOPIAN, Mlle Odile BARBAT-BLANC, Mme Charlotte BENON, Mme Christine BERNARD, Mme Odile BONTHOUX, M. Helliot BRAMI, M. Eric CHEVALIER, M. Jean CHORRO, Mme Chantal DAVENNE, M. Yannick DECARA, M. Gerard DELOCHE, Mme Brigitte DEVESA, Mme Fatima DRAOUZIA, Mme Michelle EINAUDI, Mme Martine FENESTRAZ, M. Robert FOUQUET, M. Jacques GARCON, M. Gérard GERACI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. André GUINDE, M. François HAMY, Mme Michèle JONES, Mme Patricia LARNAUDIE, Mme Reine MERGER, Mme Amaria MOHAMMEDI, Mme Arlette OLLIVIER, M. Stéphane PAOLI, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Liliane PIERRON, Mme Catherine RIVET-JOLIN, Mme Catherine SILVESTRE, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, M. Victor TONIN, Mme Marie José VALETA

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

M. Lucien AMBROGIANI à Mme Chantal DAVENNE, Mme Agnès AMIACH ELBEZ à Mme Michelle EINAUDI, M. Gérard BRAMOULLÉ à M. Victor TONIN, Mme Danièle BRUNET à M. Francis TAULAN, M. Maurice CHAZEAU à M. Helliot BRAMI, M. François-Xavier DE PERETTI à Mme Brigitte DEVESA, M. Laurent DILLINGER à M. Stéphane PAOLI, Mme Maryse JOISSAINS MASINI à M. Jean CHORRO, M. Henri MATAS à M. Jacques GARCON, M. Alexandre MEDVEDOWSKY à M. Jacques AGOPIAN, M. Christian PEREZ à M. Jean-Marc PERRIN, Mme Danielle SANTAMARIA à Mme Charlotte BENON, Mme Fleur SKRIVAN à M. André GUINDE

Excusés sans pouvoir :

Mme Sylvaine DI CARO, M. Alexandre GALLESE, Mme Sophie JOISSAINS, M. Christian LOUIT, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE

Secrétaire : Yannick DECARA



Aix en Provence
VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE
D.G.A.S Qualité de Vie
Mission Petite Enfance et Solidarités

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 11/07/11

RAPPORTEUR : Mme Fatima DRAOUZIA
CO-RAPPORTEUR(S) : M. Gérard BRAMOULLÉ

Politique Publique : DEVELOPPEMENT DES SERVICES DE PROXIMITE AUX AIXOISES ET AIXOIS

OBJET : CONTRAT DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA GESTION DES CRECHES, CENTRES DE LOISIRS ET AUTRES STRUCTURES PETITE ENFANCE DE LA VILLE D'AIX-EN-PROVENCE - AVENANT N° 5 PORTANT FONCTIONNEMENT TEMPORAIRE DU CENTRE DE LOISIRS 'LES P'TITS MOUSSES' AU MOIS D'AOÛT 2011. -
Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Le Conseil Municipal du 14 octobre 2008 a désigné la société Les Petits Chaperons Rouges en qualité de délégataire des crèches, centres de loisirs et autres structures Petite Enfance de la Ville d'Aix-en-Provence à compter du 1^{er} janvier 2009.

Cette société a été notamment retenue par la Ville sur la base de son expérience et du volume de crèches gérées sur le territoire national.

Le périmètre d'activité de cette délégation compte actuellement 23 structures parmi lesquelles :

- 2 Accueils de loisirs maternels sans hébergement (A.L.S.H. maternels),
- 1 halte garderie temporaire (activité aquatique du mercredi matin),
- 13 multi-accueils collectifs,
- 7 multi-accueils collectifs et familiaux.

Les deux A.L.S.H maternels assurent l'accueil des enfants de moins de six ans les mercredis, durant les petites vacances scolaires et au mois de juillet. Ces centres sont fermés durant le mois d'août.

Conformément aux termes du contrat précité (*III – REPARTITION DES CHARGES / B) EXIGENCES RELATIVES AU SERVICE / dernier alinéa du paragraphe « Taux d'occupation / Continuité du service public »*), « un service minimum doit être assuré par le DELEGATAIRE en toutes circonstances, le DELEGATAIRE étant chargé de la continuité du service public et de l'égalité des familles devant ledit service ».

Aussi, afin d'améliorer la qualité d'accueil des centres de loisirs municipaux, et compte tenu du constat d'un besoin des administrés durant le mois d'août, il a été envisagé, pour l'année 2011, l'ouverture de l'un des deux A.L.S.H. maternels durant cette période.

Il est donc proposé d'ouvrir le Centre de Loisirs « Les P'tits Mousses » à titre expérimental durant le mois d'août 2011. Toutefois, en raison de travaux devant être réalisés au sein de l'école Brémond accueillant habituellement la structure, de l'éloignement de ces locaux par rapport au centre ville, et afin de répondre au mieux aux demandes des parents, le déplacement temporaire a été envisagé au sein des locaux utilisés par le Multi-accueil Collectif « Cache-cache », implanté aux Milles.

Une évaluation du fonctionnement de ce centre de loisirs sera effectué à l'issue de cette période. Celle-ci sera déterminante pour le maintien du service en 2012. Si sa mise en place fait apparaître un intérêt pour les familles et une fréquentation suffisante, le maintien définitif vous sera présenté ultérieurement et un nouvel avenant au contrat de délégation intégrera de façon permanente ce service supplémentaire.

Il convient donc aujourd'hui, par voie d'avenant, d'intégrer dans le périmètre d'activité de la Délégation de Service Public cet accueil des enfants par le Centre de Loisirs « Les P'tits Mousses » sur le mois d'août 2011.

La Commission de Délégation de Service Public, réunie le 9 juin 2011, a émis un avis favorable sur le projet d'avenant n° 5, sachant que l'incidence financière pour l'année 2011 sera de 20 000 euros.

Au regard de ces éléments, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **DECIDER** l'intégration dans le périmètre d'activité de la Délégation de Service du fonctionnement temporaire, durant le mois d'août 2011, du Centre de Loisirs « Les P'tits Mousses » dans les locaux du « M.A.C. Cache-cache »,
- **DIRE** que cette dépense d'un montant de 20 000,00 € (vingt mille euros) sera imputée sur la ligne budgétaire **9264-611-2493** qui présentera les disponibilités suffisantes,
- **APPROUVER** le projet d'avenant n°5 au contrat de Délégation de Service Public,
- **AUTORISER** Madame le Maire à signer l'avenant n° 5 ainsi que tout document s'y rapportant.

2011.794 - CONTRAT DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA GESTION DES CRECHES, CENTRES DE LOISIRS ET AUTRES STRUCTURES PETITE ENFANCE DE LA VILLE D'AIX-EN-PROVENCE - AVENANT N° 5 PORTANT FONCTIONNEMENT TEMPORAIRE DU CENTRE DE LOISIRS 'LES P'TITS MOUSSES' AU MOIS D'AOÛT 2011.

Présents et représentés	: 50
Présents	: 37
Abstentions	: 3
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 47
Pour	: 47
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

M. Hervé GUERRERA, M. François HAMY, Mme Marie José VALETA

N'ont pas pris part au vote

NEANT

**Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.**

Ont signé Jean CHORRO, Adjoint au Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

**Le Conseiller Municipal délégué,
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 13 juillet 2011
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**



Aix en Provence
VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

**DIRECTION GENERALE ADJOINTE DES SERVICES
QUALITE DE VIE, PROXIMITE ET CITOYENNETE**
Mission Petite Enfance et Solidarités

**DELEGATION DE SERVICE PUBLIC
POUR LA GESTION DES CRECHES, CENTRES DE LOISIRS, ET AUTRES STRUCTURES
PETITE ENFANCE DE LA VILLE D'AIX-EN-PROVENCE**

**Contrat d'affermage n°8D1 passé le 20 octobre 2008
avec la société LES PETITS CHAPERONS ROUGES SAS**

AVENANT N°5

**portant fonctionnement temporaire du
Centre de Loisirs « Les P'tits Mousses »
durant le mois d'août 2011.**

1 – RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE CONTRAT

1.1 – Caractéristiques du contrat

1.1.1. Identification du contrat :

Contrat d'affermage n°8D1 signé le 16 octobre 2008, enregistré le 16 octobre 2008 par la Sous-préfecture d'Aix-en-Provence et notifié le 20 octobre 2008 à la société LES PETITS CHAPERONS ROUGES SAS.

Objet : Délégation de service public pour la gestion des crèches, centres de loisirs et autres structures petite enfance de la ville d'Aix-en-Provence

Durée : Six ans à compter du 1^{er} janvier 2009 sans possibilité de reconduction à l'exception des cas prévus à l'article L.1411-2 du code général des collectivités territoriales.

Rémunération du délégataire : Le délégataire est rémunéré en fonction des résultats de l'exploitation ; ses recettes sont constituées des participations versées par la Ville d'Aix-en-Provence, par les familles, des prestations versées par la Caisse d'Allocations Familiales des Bouches-du-Rhône ainsi que des participations provenant des autres collectivités publiques et des aides et participations privées.

1.1.2. Identification de l'avenant n° 1 :

Avenant n° 1 signé le 31 décembre 2008, enregistré le 15 janvier 2009 par la Sous-préfecture d'Aix-en-Provence et notifié le 22 janvier 2009 à la société LES PETITS CHAPERONS ROUGES SAS (*Délibération du Conseil Municipal n° 2008-1238 du 16/12/2008 rendue exécutoire le 22/12/2008*).

Objet : Création d'une filiale dénommée *Les Petits Chaperons Rouges DSP AIX* chargée de la gestion du contrat de délégation de service public précité afin d'individualiser la seule gestion des établissements municipaux et de faciliter les opérations de transfert prévues à compter du 1^{er} janvier 2009.

1.1.3. Identification de l'avenant n° 2 :

Avenant n° 2 signé 23 mars 2009, enregistré le 24 novembre 2009 par la Sous-préfecture d'Aix-en-Provence et notifié à la société Les Petits Chaperons Rouges SAS le 26 novembre 2009 (*Délibération du Conseil Municipal n° 2009-0235 du 09/03/2009 rendue exécutoire le 13/03/2009*).

Objet : Intégration de la crèche Les Graines d'Etoiles dans le périmètre d'activité du contrat de Délégation de Service Public.

1.1.4. Identification de l'avenant n° 3 :

Avenant n° 3 signé le 23 décembre 2009, enregistré le 18 janvier 2010 par la Sous-préfecture d'Aix-en-Provence et notifié le 20 janvier 2010 à la société LES PETITS CHAPERONS ROUGES SAS (*Délibération du Conseil Municipal n° 2009-1327 du 07/12/2009 rendue exécutoire le 14/12/2009*).

Objet : Modifications en matière d'organisation de la crèche familiale, de conception et de facturation des repas servis dans les crèches et d'application de la clause de ré-indexation du coût de la vie.

1.1.5. Identification de l'avenant n° 4 :

Avenant n° 4 signé le 22 juin 2010, enregistré le 24 juin 2010 par la Sous-préfecture d'Aix-en-Provence et notifié le 30 juin 2010 à la société LES PETITS CHAPERONS ROUGES SAS (*Délibération du Conseil Municipal n° 2010-517 du 17/05/2010 rendue exécutoire le 21/05/2010*).

Objet : Regroupement des crèches « L'Oasis » (25 places) et « Les Canaillous » (25 places) au sein du bâtiment de l'Agora (avenue du Clos Gabriel au Jas de Bouffan) et déménagement de la crèche « Le Petit Jardin », actuellement située 18 rue du Maréchal Juin, au rez-de-chaussée de l'immeuble Le Ligourès, accompagné d'une augmentation du nombre de berceaux de 15 à 40, soit 25 places supplémentaires.

1.2 – Identification des cocontractants

Le contrat et ses avenants n° 1, n° 2, n° 3 et n° 4 ci-dessus mentionnés ont été conclus entre :

d'une part,

la Ville d'Aix-en-Provence représentée par Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Député Maire d'Aix-en-Provence, agissant en cette qualité et en vertu de la délibération du Conseil Municipal n° 2008-0883 du 15 octobre 2008 rendue exécutoire le 15 octobre 2008 (contrat initial) et des délibérations n° 2008-1238 du 16 décembre 2008 rendue exécutoire le 22 décembre 2008 (avenant n° 1), n° 2009-035 du 9 mars 2009 rendue exécutoire le 13 mars 2009 (avenant n° 2), n° 2009-1327 du 9 décembre 2009 rendue exécutoire le 14 décembre 2009 (avenant n° 3) et n° 2010-517 du 17 mai 2010 rendue exécutoire le 21 mai 2010 (avenant n° 4).

d'autre part,

la société Les Petits Chaperons Rouges SAS (capital de 3 040 453, 50 €) enregistrée au greffe du tribunal de commerce de Nanterre sous le numéro B 442 425 328 dont le siège social est implanté au n° 6, allée Jean Prouvé – 92110 Clichy et représentée par Monsieur Frédéric PAUL, agissant en qualité de Président.

2 – OBJET DE L'AVENANT N° 5

Exposé des motifs:

Les deux A.L.S.H (Accueils de Loisirs Sans Hébergement) maternels, dont la gestion a été déléguée aux Petits Chaperons Rouges par contrat d'affermage n° 8D1 du 20 octobre 2008, assurent l'accueil des enfants de moins de six ans les mercredis, durant les petites vacances scolaires et au mois de juillet. Ces centres sont fermés durant le mois d'août.

Conformément aux termes du contrat précité (*III – REPARTITION DES CHARGES / B) EXIGENCES RELATIVES AU SERVICE / dernier alinéa du paragraphe « Taux d'occupation / Continuité du service public »*), « un service minimum doit être assuré par le DELEGATAIRE en toutes circonstances, le DELEGATAIRE étant chargé de la continuité du service public et de l'égalité des familles devant ledit service ».

Aussi, afin d'améliorer la qualité d'accueil des centres de loisirs municipaux, et compte tenu du constat d'un besoin des administrés durant le mois d'août, il a été envisagé, pour l'année 2011, l'ouverture de l'un des deux A.L.S.H. maternels durant cette période.

Il est donc proposé d'ouvrir le Centre de Loisirs « Les P'tits Mousses » à titre expérimental durant le mois d'août 2011. Toutefois, en raison de travaux devant être réalisés au sein de l'école Brémond accueillant habituellement la structure, de l'éloignement de ces locaux par rapport au centre ville, et afin de répondre au mieux aux demandes des parents, le déplacement temporaire a été envisagé au sein des locaux utilisés par le Multi-accueil Collectif « Cache-cache », implanté aux Milles.

Une évaluation du fonctionnement de ce centre de loisirs sera effectuée à l'issue de cette période. Celle-ci sera déterminante pour le maintien du service en 2012. Si sa mise en place fait apparaître un intérêt pour les familles et une fréquentation suffisante, le maintien définitif sera soumis à un prochain Conseil Municipal et un nouvel avenant au contrat de délégation intégrera de façon permanente ce service supplémentaire.

Il convient donc aujourd'hui, par voie d'avenant, d'intégrer dans le périmètre d'activité de la Délégation de Service Public cet accueil des enfants par le Centre de Loisirs « Les P'tits Mousses » pendant le mois d'août 2011.

Article 1 : Identification des cocontractants :

Le présent avenant est conclu entre :

d'une part,

la Ville d'Aix-en-Provence représentée par Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Député Maire d'Aix-en-Provence, agissant en cette qualité et en vertu de la délibération du Conseil Municipal n° 2011-..... du 11 juillet 2011 rendue exécutoire le

d'autre part,

la société Les Petits Chaperons Rouges SAS (capital de 3 040 453, 50 €) enregistrée au greffe du tribunal de commerce de Nanterre sous le numéro B 442 425 328 dont le siège social est implanté au n° 6, allée Jean Prouvé – 92110 Clichy et représentée par Monsieur Jean-Emmanuel RODOCANACHI, agissant en qualité de Président; en vertu de

Article 2 : Modifications du contrat initial :

Compte tenu de l'exposé des motifs ci-dessus, le contrat d'affermage désigné au chapitre 1 est modifié dans les conditions fixées aux articles suivants.

Article 3 : Lieu d'accueil du C.L.S.H. Temporaire :

L'annexe 1 de ce contrat , visée au « *I – PRINCIPES GENERAUX ET OBJET, A) PRINCIPES GENERAUX* », est annulée et remplacée par l'annexe 1 ci-jointe.

Article 4 : Participation financière de l'AUTORITE DELEGANTE :

Au « *V – DISPOSITIONS ECONOMIQUES ET FINANCIERES, C) PARTICIPATION DE L' AUTORITE DELEGANTE* », et après la description de la formule de révision présentée, il est ajouté l'alinéa suivant :

« Conformément au premier alinéa du présent paragraphe, et en raison de la mise en place temporaire et à titre expérimental de l'A.L.S.H. « Les P'tits Mousses » durant le mois d'août 2011, l' AUTORITE DELEGANTE versera une participation supplémentaire au DELEGATAIRE, au cours de l'année 2011, correspondant au fonctionnement mensuel de ce centre. Celle-ci s'élèvera à 20 000 euros (vingt mille euros)»

Au paragraphe « Modalités de règlement du contrat », après « ...un délai de carence maximum de 15 jours », il est ajouté la disposition suivante :

« La participation supplémentaire correspondant à l'ouverture au mois d'août 2011 du Centre de Loisirs « Les P'tits Mousses » sera versée dans le courant du mois d'octobre 2011. Parallèlement, un bilan quantitatif, qualitatif et financier sera remis avant la fin du même mois à l' AUTORITE DELEGANTE. »

Article 5 : Autres clauses :

Toutes les clauses du contrat n° 8D1 et de ses avenants n° 1, n° 2, n° 3 et n° 4 demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions du présent avenant n° 5, lesquelles prévalent en cas de différence.

Signatures :

Fait à	Fait à Aix-en-Provence
Le	Le
Pour la société Les Petits Chaperons Rouges SAS, Monsieur Jean-Emmanuel RODOCANACHI, Président	Pour la ville d'Aix-en-Provence Le Représentant de l'Autorité Déléguée Madame Maryse JOISSAINS-MASINI, Député Maire

PETITE ENFANCE
GESTION DES CRECHES, CENTRES DE LOISIRS, ET AUTRES STRUCTURES PETITE ENFANCE DE
LA VILLE D'AIX-EN-PROVENCE

ANNEXE 1

LISTE DES ÉTABLISSEMENTS DONT LA GESTION EST CONFIEE AU DÉLÉGATAIRE

N°	NOM	ADRESSE	NATURE DES STRUCTURES	CAPACITÉ	DÉTAIL DES DIFFÉRENTES CAPACITÉS DES STRUCTURES
1	Les P'tits Mousses	École Maternelle Brémond Bd de Palerme La Rostolane 13540 Puyricard ----- Durant le mois d'août 2011 : MAC « Cache- cache -Rue Louis Amouriq – 13290 Les Milles	Centre de loisirs maternel	50 ----- 40	Accueil des enfants de moins de 6 ans, les mercredis, pendant les vacances scolaires et en accueil périscolaire. ----- Accueil des enfants de moins de 6 ans à titre expérimental, sur le mois d'août 2011.
2	L'Atelier (La P'tite Troupe)	24, avenue Henri Poncet 13100 Aix-en-Provence	Centre de loisirs maternel	30	Accueil des enfants de moins de 6 ans, les mercredis, pendant les vacances scolaires et en accueil périscolaire.
3	Les Aquanautes	Piscine Plein Ciel Jas de Bouffan 13100 Aix-en-Provence	Halte-garderie temporaire	10	10 places en halte-garderie pour les enfants de moins de 6 ans tous les mercredis de 9 h 00 à 11 h 45 par tranche horaire d'une demi-heure, en concordance avec les séances du jardin aquatique.
4	L'Atelier	Quartier des Fenouillères 13100 Aix-en-Provence	Multi accueil collectif	30	30 places pour les enfants de 18 mois à 3 ans en crèche collective (les places non utilisées en crèche pourront l'être en halte-garderie pour les enfants de 18 mois à 6 ans).
5	Pom d'Happy	Avenue Kennedy ZUP d'Encagnane 13090 Aix-en-Provence	Multi accueil collectif et familial	66	60 places en accueil collectif régulier pour des enfants de moins de 4 ans (les places non utilisées en accueil collectif régulier pourront l'être en accueil collectif occasionnel pour des enfants de moins de 6 ans). 6 places en accueil familial régulier pour les enfants de moins de 4 ans (les places non utilisées peuvent l'être en accueil familial occasionnel pour des enfants de moins de 6 ans).
6	La Ribambelle	Esplanade Beisson 13100 Aix-en-Provence	Multi accueil collectif	60	60 places en accueil collectif régulier pour les enfants de moins de 4 ans (les places non utilisées en accueil collectif régulier pourront l'être en accueil collectif occasionnel pour les enfants de moins de 6 ans).
7	Baby Symphonie	25, rue Venel 13100 Aix-en-Provence	Multi accueil collectif	40	40 places en accueil collectif régulier pour des enfants de moins de 4 ans (les places non utilisées en accueil collectif régulier peuvent l'être en accueil collectif occasionnel pour des enfants jusqu'à 6 ans).

8	L'Ile aux Enfants	16, bis Chemin de Saint Donat 13100 Aix-en-Provence	Multi accueil collectif	60	60 places en accueil collectif régulier pour des enfants de moins de 4 ans (les places non utilisées en accueil collectif régulier peuvent l'être en accueil collectif occasionnel pour des enfants jusqu'à 6 ans).
9	Chastel	Rue Lisse Saint-Louis 13100 Aix-en-Provence	Multi accueil collectif	25	25 places en accueil collectif régulier pour des enfants de moins de 4 ans (les places non utilisées en accueil collectif régulier peuvent l'être en accueil collectif occasionnel pour des enfants jusqu'à 6 ans).
10	Les Contines	Avenue Jean-Paul Coste 13100 Aix-en-Provence	Multi accueil collectif et familial	34	30 places en accueil collectif régulier pour des enfants de moins de 4 ans (les places non utilisées en accueil collectif régulier peuvent l'être en accueil collectif occasionnel pour des enfants jusqu'à 6 ans) 4 places en accueil familial régulier pour des enfants de moins de 4 ans (les places non utilisées en accueil familial régulier peuvent l'être en accueil familial occasionnel pour des enfants jusqu'à 6 ans).
11	Tom Pouce	Rue du Chemin de Fer Cité Corsy 13090 Aix-en-Provence	Multi accueil collectif et familial	17	15 places en accueil collectif régulier pour des enfants de 10 mois à 3 ans (les places non utilisées en accueil collectif régulier peuvent l'être en accueil collectif occasionnel pour des enfants de 10 mois à 6 ans), 2 places en accueil familial régulier pour les enfants de moins de 4 ans (les places non utilisées peuvent l'être en accueil familial occasionnel pour des enfants de moins de 6 ans).
12	Le Petit Jardin	Immeuble le Ligourès Place Romée de Villeneuve Encagnane 13090 Aix-en-Provence	Multi accueil collectif	40	35 places en accueil collectif régulier pour des enfants de moins de 4 ans (les places non utilisées en accueil collectif régulier peuvent l'être en accueil collectif occasionnel pour des enfants de moins de 6 ans), 5 places en accueil collectif occasionnel pour des enfants de 10 mois à 4 ans.
13	Cache Cache	Rue Louis Amouriq – 13290 Les Milles	Multi accueil collectif et familial	46	40 places en accueil collectif régulier pour les enfants de moins de 4 ans (les places non utilisées en accueil collectif régulier pouvant l'être en accueil collectif occasionnel pour les enfants de moins de 6 ans), 6 places en accueil familial régulier pour les enfants de moins de 4 ans (les places non utilisées peuvent l'être en accueil familial occasionnel pour des enfants de moins de 6 ans).
14	Célony (Berlingot)	2 Chemin d'Antonelle Célony 13090 Aix-en-Provence	Multi accueil collectif et familial	45	40 places en accueil collectif régulier pour des enfants de moins de 4 ans (les places non utilisées en accueil collectif régulier pourront l'être en accueil collectif occasionnel pour des enfants de moins de 6 ans). 5 places en accueil familial régulier pour les enfants de moins de 4 ans (les places non utilisées peuvent l'être en accueil familial occasionnel pour des enfants de moins de 6 ans).
15	Câlin Câline	Avenue René Cassin Quartier Val Saint André 13100 Aix-en-Provence	Multi accueil collectif	40	40 places en accueil collectif régulier pour des enfants de moins de 3 ans (les places non utilisées en accueil collectif régulier peuvent l'être en accueil occasionnel pour des enfants de moins de 6 ans).

16	Les Enfants du Wallon	4 Rue Hugo Ély ZAC Jas de Bouffan 13100 Aix-en-Provence	Multi accueil collectif et familial	56	50 places en accueil collectif régulier pour des enfants de moins de 4 ans (les places non utilisées en accueil collectif régulier pourront l'être en accueil collectif occasionnel pour les enfants de moins de 6 ans). 6 places en accueil familial régulier pour les enfants de moins de 4 ans (les places non utilisées peuvent l'être en accueil familial occasionnel pour des enfants de moins de 6 ans).
17	Les Graines d'Etoiles	Avenue François Arago ZAC de la Duranne 13857 Aix-en-Provence	Multi accueil collectif	60	60 places en accueil collectif régulier pour les enfants de moins de 4 ans (les places non utilisées en accueil collectif régulier peuvent l'être en accueil collectif occasionnel pour des enfants de moins de 6 ans).
18	Les Bout'Chous	ZAC des Deux Ormes Jas de Bouffan 13090 Aix-en-Provence	Multi accueil collectif et familial	37	35 places en accueil collectif régulier pour les enfants de moins de 4 ans (les places non utilisées en accueil collectif régulier peuvent l'être en accueil collectif occasionnel pour des enfants de moins de 6 ans). 2 places en accueil familial régulier pour les enfants de moins de 4 ans (les places non utilisées peuvent l'être en accueil familial occasionnel pour des enfants de moins de 6 ans).
19	Le Tipi	Rue René Cassin Quartier Val Saint André 13100 Aix-en-Provence	Multi accueil collectif	29	29 places d'enfants de moins de 4 ans (les places non utilisées en accueil collectif régulier peuvent l'être en accueil collectif occasionnel pour des enfants de moins de 6 ans).
20	Pin d'Épices	Chemin du Four 13100 Aix-en-Provence	Multi accueil collectif	40	40 places en accueil collectif régulier pour les enfants de moins de 4 ans (les places non utilisées en accueil collectif régulier peuvent l'être en accueil collectif occasionnel pour des enfants de moins de 6 ans).
21	L'Aquarelle	Avenue de la Touloubre 13540 Puyricard	Multi accueil collectif	50	50 places en accueil collectif régulier pour les enfants de moins de 4 ans (les places non utilisées en accueil collectif régulier peuvent l'être en accueil occasionnel pour des enfants jusqu'à 6 ans, notamment pour les enfants porteurs de handicaps ou dans des situations particulières).
22	Françoise Dolto	ZAC St Jean 13080 Luynes	Multi accueil collectif	40	40 places en accueil régulier pour les enfants de moins de 4 ans (les places non utilisées en accueil collectif pourront l'être en accueil collectif occasionnel pour les enfants de moins de six ans).
23	L'Agora	Boulevard du Clos Gabriel 13090 Aix-en-Provence	Multi accueil collectif	50	50 places en accueil collectif régulier pour les enfants de moins de 4 ans (les places non utilisées en accueil collectif régulier peuvent l'être en accueil occasionnel pour les enfants de moins de six ans).